

pouvoir d'achat diminuer constamment, pendant que la production s'accroît continuellement, au moins quant à son coût de production.

Selon ce même tableau relatif à la production nationale par tête, depuis 1944, année de l'établissement des allocations familiales, celles-ci ont toujours été plafonnées à \$6 et à \$8 par mois pour les enfants de 6 à 14 ans.

De 1944 à 1971, la production nationale est passée de 11 milliards à 91 milliards de dollars, et l'on n'a pas trouvé le moyen d'en faire jouir les 7 millions d'enfants agés de moins de 16 ans qui forment à eux seuls environ le tiers de la population du Canada.

Je tiens non seulement l'honorable ministre, mais aussi le gouvernement et tous les députés responsables, de ne pas voir clair là-dedans et de ne pas répartir les excédents de production suivant les besoins de la consommation.

Que la production, par tête, soit de \$1,000 ou de \$4,200, les allocations familiales sont stationnaires à \$6 et \$8. Et maintenant, au sujet des allocations familiales, on se chicanne avec les gouvernements provinciaux; on veut en enlever à ceux qui n'en ont déjà pas assez pour le donner aux autres. Au fait, on n'a pas encore trouvé de solution à ce problème. C'est encore de la bouillie pour les chats, alors que nous connaissons de plus en plus de pauvreté et d'embêtements, et que nous ne pouvons entrevoir pour l'avenir qu'une situation plus grave encore.

Les comptes nationaux de 1971 nous démontrent donc que les compagnies publiques et privées capitalisent 30 milliards pour les années futures, soit  $\frac{1}{3}$  de la production nationale de l'année courante, après avoir payé leurs frais d'administration, leurs taxes et leurs impôts. Le temps est venu d'ouvrir les yeux pour constater que même les meilleures choses, en proportion convenable, peuvent devenir dangereuses. Alors, une capitalisation de 30 milliards sur une production de 90 milliards devient évidemment exagérée, surtout devant une consommation déficiente pour les citoyens dépendants, qui manquent de pouvoir d'achat personnel et doivent compter sur un citoyen producteur ou sur la société en général pour vivre.

Dieu merci, ces résultats ne sont pas l'effet du hasard! Ils sont le fruit d'une orientation bel et bien planifiée, d'une technologie scientifique conçue et dirigée par des experts, des diplômés universitaires, spécialisés en sciences monétaire, économique, politique, sociale, industrielle et administrative.

Il ne s'agit donc pas de gâcher complètement un système qui planifie à merveille la production, la capitalisation et même une bonne partie de la consommation des 8,700,000 Canadiens producteurs qui participent à la production et qui touchent un salaire pour leur travail et des intérêts pour leur capital.

Il ne reste plus, monsieur le président, qu'à planifier le revenu personnel garanti des 13 millions de citoyens dépendants qui vivent au Canada, de manière que chaque Canadien sans revenu, par le travail ou le capital, soit assuré d'un minimum vital garanti, suffisant et planifié, selon ses besoins et la capacité de production.

Voilà où nous en sommes, monsieur le président. Voilà où nous devons concentrer nos efforts. Nous devrions demander à tous nos grands experts, politiciens, économistes, de concentrer leurs efforts pour que la surproduction que nous connaissons soit distribuée...

**M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[M. Latulippe.]

[Traduction]

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, comme d'autres députés qui sont intervenus dans le débat d'aujourd'hui, j'aimerais féliciter le député de Témiscamingue (M. Caouette) d'avoir inscrit au *Feuilleton* la motion que nous étudions actuellement. Je pourrais ajouter que le débat a été fort intéressant. Tous ceux qui y ont participé ont de toute évidence un désir sincère d'éliminer la pauvreté. Je crois que nous nous rendons tous compte que, pour emprunter les paroles du député de Vancouver-Kingsway (M<sup>me</sup> MacInnis), la pauvreté est un cancer qui peut détruire notre société.

Si je rends hommage au sérieux et à la sincérité de ceux qui ont participé au débat, je dois dire que je suis en désaccord avec bon nombre des observations qu'ils ont faites. Il me semble en effet que bon nombre des idées et des propositions que l'on a formulées s'écroulent lorsqu'on leur oppose un fait fondamental, à savoir, que l'on n'élimine pas la pauvreté en versant simplement de l'argent aux gens parce qu'ils sont pauvres—car de cette façon, et quel que soit le nom que l'on donne aux versements, on ne fait que maintenir les pauvres dans leur pauvreté.

Pour reprendre les mots du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro), nombre de mesures ont pour effet d'institutionnaliser la pauvreté et on peut en dire autant de tout programme qui donne de l'argent aux gens pour la simple raison qu'ils sont pauvres. Il nous appartient de trouver une meilleure formule et je pense que même le débat d'aujourd'hui nous amènera à nous livrer à quelques réflexions sur cet important problème.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social a eu parfaitement raison de demander que les porte-parole des différents partis représentés à la Chambre fassent clairement connaître leur position en ce qui concerne le revenu annuel garanti. Je crains que ce soit là une expression qui permettait, voici quelques années, au moins deux interprétations différentes, mais cette marge d'interprétation s'est trouvée rétrécie par les événements survenus entre-temps. On pouvait, à l'époque, se déclarer en faveur d'un revenu annuel garanti, alors qu'on était, en fait—comme c'était mon cas—favorable à des programmes universels, c'est-à-dire à des démosubventions. Je suis toujours d'avis que c'est là une interprétation valable de l'expression «revenu annuel garanti». Toutefois, du fait de l'évolution qui s'est produite dans d'autres domaines, et du fait que l'on accolle le titre de supplément du revenu garanti à la sécurité de la vieillesse, et à cause du sens que le rapport Croll donne à l'expression revenu annuel garanti, ce dernier signifie désormais une sorte d'impôt négatif sur le revenu. On l'entend comme un programme en vertu duquel, par le recours à une évaluation du revenu, on fournit de l'argent à des gens pour élever leur revenu à un certain niveau.

• (9.00 p.m.)

Ce que je veux dire ici c'est que si c'est ainsi qu'on entend le revenu annuel, s'il répond à la définition donnée dans le rapport Croll, alors je n'en suis pas plus partisan que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro). Je suis plutôt en faveur du revenu annuel garanti tel que je le conçois, en faveur de programmes universels de démosubventions versées à des groupes désignés de notre société.

J'ai dit plus tôt que la vérité fondamentale que nous devons tous admettre, nous qui voulons nous débarrasser de la pauvreté c'est que nous n'y parviendrons jamais en